



N° 53
29 novembre 1999
Bimensuel

Dans ce numéro

 **ACTUEL**
Label qualité pour le Service des routes 2

 **EMPLOI**
23 postes vacants 4

 **CONSEIL D'ETAT**
Décisions de la quinzaine 7

 **MEMENTO**
Nos rêves revisités 8

Aigle: la liberté d'expression n'a pas été respectée

Alors que la Fête des Vignerons battait son plein, le syndicat SIB a demandé à la commune d'Aigle, le 27 juillet 1999, l'autorisation de donner un petit spectacle de rue le 3 août sur le thème «Les oubliés de la vigne». Le refus de la Municipalité a suscité une interpellation de la députée Suzi Dulex sur la liberté d'expression. Le Conseil d'Etat répond que la décision des autorités aiglones équivaut à une censure et l'a fait savoir à la commune.

L'examen de cette affaire a montré que la décision municipale a été prise pour des motifs d'opportunité, sans respecter la liberté d'expression garantie par l'ordre constitutionnel fédéral.

Vers un réseau de Hautes écoles pédagogiques

Le Conseil d'Etat adopte le projet de HEP. Elle devra s'intégrer dans un réseau romand, unifier les filières existantes et devenir eurocompatible.

Destinée à la formation de tous les maîtres d'enseignement du canton, la Haute école pédagogique (HEP) vaudoise devrait être une étape vers la mise en œuvre d'un réseau de formation pédagogique romand organisé en centres de compétences. C'est ce que préconise le Conseil d'Etat qui vient de donner son accord de principe à la création de la HEP vaudoise.

Les objectifs de la HEP

Suivant un rapport d'intention présenté par la Cheffe du DFJ Francine Jeanprêtre et adopté par le Gouvernement, la future HEP vaudoise poursuivra quatre objectifs stratégiques:

- la formation des maîtres devra être améliorée en tenant notamment compte des besoins liés à la mise en œuvre de la réforme scolaire Ecole vaudoise en mutation (EVM);
- les diplômes délivrés par la HEP devront être reconnus à l'échelle nationale et européenne;

- le canton de Vaud devra se doter d'une loi en la matière basée sur le regroupement et la réorganisation de toutes les formations des maîtres actuelles;
- enfin, la HEP devra développer ses relations avec ses homologues romands dans le but de créer un réseau intercantonal favorisant l'échange des compétences et une répartition rationnelle et équilibrée des tâches en matière de formation «pointue» des enseignants. Selon le projet actuel, la formation sera de niveau tertiaire et impliquera une collaboration de l'Université de Lausanne.

Le projet devra par ailleurs s'inscrire dans le même cadre financier que le système actuel de formation tel qu'il apparaît dans les comptes de 1997 et 1998. Le coût annuel par étudiant de la future HEP ne dépassera pas celui qui peut être calculé sur la base des montants alloués aux établissements qui dispensent aujourd'hui ce type de formation, dont l'Ecole normale ou le Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire (SPES).

JC

MON PC



Naviguer sur le territoire vaudois

La planète des données géoréférencées sur le territoire sera accessible dès l'an 2000. Nom de code: GéoPlaNet. Des bornes de consultation – les GéoStations – offriront aux professionnels un accès simple et interactif aux prestations de l'administration vaudoise.

Page 3



Une bonne caisse de pensions

Au sujet de l'article de la Gazette no 52 concernant le Statut, et plus particulièrement du tableau de comparaison des diverses caisses de pensions cantonales, je souhaite faire part des réflexions suivantes: pour quelle raison ne pas avoir mentionné les caisses de pensions de tous les cantons romands?

Le Jura et Genève font défaut. Il me semble que la comparaison avec ce dernier canton montrerait que les Vaudois ne sont pas autant privilégiés qu'il n'y paraît dans votre tableau.

Par ailleurs la comparaison des salaires des fonctionnaires vaudois avec ceux des autres cantons nous place parmi les moins bien lotis. Il est donc évident que bas salaire égale petite rente... même si les prestations de la caisse vaudoise de pensions sont parmi les meilleures...

Alors, de grâce, laissez-nous notre caisse avec ses super-prestations (selon votre article) et défendons âprement nos très maigres avantages!

Michèle Defaux, Bibliothèque cantonale universitaire

Plan qualité du service public

Le Service des routes est certifié ISO 9001

La démarche qualité du Service des routes vise à satisfaire les usagers, à optimiser la sécurité du trafic et le fonctionnement interne du service.

Le Service des routes (SR) a réussi avec succès l'audit de certification ISO 9001. Cette réussite vient couronner près de deux ans de travail approfondi sur le système qualité d'un des plus grands services de l'administration vaudoise.

La démarche du Service des routes a commencé en janvier 1998. Elle s'inscrit dans le plan qualité du service public conduit par l'Etat depuis plusieurs années; elle est donc partie prenante au programme de réallocations des ressources et à la démarche de modernisation de l'Etat.

Le Service des routes s'est lancé dans cette démarche car, par ses activités de cons-

truction, il est amené à travailler tous les jours avec des entreprises du secteur privé certifiées ISO. En outre, depuis 1994, l'Office fédéral des routes encourage les services cantonaux à entreprendre une démarche aboutissant à une certification internationale.

Répondre aux réclamations

L'assurance qualité s'occupe du fonctionnement interne du service qu'il s'agit de mieux faire connaître aux collaborateurs, mais aussi de la satisfaction des usagers de la route. Ainsi le service va mettre en place une gestion des réclamations permettant d'analyser les problèmes et de répondre avec des solutions adap-

tées et selon les moyens à disposition. De même, il est prévu d'introduire progressivement sur les chantiers des «plans qualité d'ouvrages» destinés à déterminer clairement les activités, les contrôles à effectuer et les responsabilités des différents intervenants.

La certification ISO 9001 est valable pour une durée de 3 ans. Le système pourra s'adapter sans trop de difficulté aux normes ISO 14 000 spécifiques au management environnemental. La cérémonie officielle de remise du certificat ISO 9001 a lieu cet après-midi à 15 heures, à la halle principale au Centre d'entretien de la Blécherette à Lausanne, en présence notamment de Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures.

Avec ses 580 collaborateurs, le Service des routes est un organe important de l'administration cantonale. Il a des tâches très diversifiées de planification, étude, construction, renouvellement, entretien et exploitation du réseau routier et autoroutier vaudois. Ce patrimoine public compte environ 200 km d'autoroutes et plus de 2100 km de routes cantonales. JD



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Joël Christin, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch



A louer: appartement de 4,5 pièces, entièrement rénové pour le 1^{er} janvier 2000. Lumineux, parquet en excellent état, véranda, cuisine agencée. Quartier calme, proche de la forêt, à 5 mn d'une entrée d'autoroute. Tél. 021/316 42 63 ou 648 38 12 (privé).

A vendre: Pour AUDI 80, 4 pneus neige sur jantes dim.175/70 R 14, 1 porte-skis, 1 porte-velos. Prix Fr. 400.-, le tout à discuter. Tél. 021/692 37 06.

A vendre: New Twingo de septembre 1998, noire, 30'000 km, double airbag, vitres électriques, verrouillage central avec ouverture des portes à distance, commandes du radio-K7 au volant, 4 pneus d'été et 4 pneus d'hiver. Prix: fr.10'000.- (prix Argus fr. 10'800.-). Tél. 021/864 30 50 ou 079/689 49 39.

Nouvelle inspectrice de l'enseignement spécialisé

Le Conseil d'Etat a nommé Mme Anne Decosterd pour remplacer M. Nicolas Ayer décédé le 18 août dernier.

Après avoir enseigné en classe enfantine et primaire à Lausanne, Le Vaud et Pampigny, Mme Anne Decosterd a été engagée à l'Ecole Pestalozzi d'Echichens où elle a effectué sa formation d'enseignante spécialisée.

Son expérience dans la vie associative et politique ainsi que ses compétences dans le secteur privé de l'enseignement spécialisé lui permettront d'assumer les tâches liées à ce poste: haute surveillance des écoles d'enseignement spécialisé reconnues par le Canton et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et conseillère pédagogique dans les classes de développement.



Le serveur du territoire vaudois

Cartes, plans cadastraux, d'affectation ou inventaires serviront désormais les professionnels et amoureux de données géoréférencées. Le tout on line dès l'an 2000.

Dans le cadre de sa mission, l'Administration cantonale vaudoise (ACV) doit garantir l'accès aux données sur le territoire qu'elle gère. Ces données référencées géographiquement sont des éléments constitutifs du processus de décision lié à tout projet en relation avec le territoire. Leur diffusion ou leur consultation interne et externe sont nécessaires si l'on veut assurer une maîtrise efficace du développement du territoire cantonal.

Suivant l'idée du guichet «universel», la diffusion de données géoréférencées est de nature à compléter de manière significative l'offre de prestations d'une administration.

Les GéoStations

Pour réaliser ces missions, un serveur de données est mis en place (serveur GéoPlaNet) dans le cadre d'une collaboration entre l'Unité informatique Riponne (UIR) et le Service de l'information sur le territoire (SIT).

Parmi les données consultables et diffusables, on peut distinguer:

- les données cartographiques de base – cartes nationales (pour utilisateurs de l'ACV uniquement);
- les données cadastrales (plan cadastral et plan d'ensemble);

- les autres données, cantonales (plans d'affectation, secteurs de protection des eaux...) et fédérales (divers inventaires).

La consultation est assurée au moyen de bornes de consultation – les GéoStations – accessibles par de simples navigateurs et conçues pour répondre à la demande de «métiers» (notaire, géomètre, etc.) ou offrant une approche thématique du territoire cantonal (aménagement, sécurité, environnement, etc.).

Chaque GéoStation propose à l'utilisateur les données les plus pertinentes par rapport à son domaine d'activité. Un grand choix de localisations sur le territoire est proposé; il est notamment possible de rechercher une commune, une parcelle, une adresse ou encore d'accéder à l'information par une paire de coordonnées.

A ce jour, les données accessibles à l'aide de cet environnement concernent principalement les professionnels impliqués dans la gestion du territoire.

Usage à venir

La simplicité d'utilisation et la forte croissance du nombre d'internautes invitent à en généraliser l'usage pour la communication de données «tout public»: localisation de services administratifs, statistiques géoré-

férencées en matière d'emploi, complexes scolaires, événements d'intérêt public, etc. Ce qui doit contribuer à améliorer l'efficacité de l'administration.

Dans la perspective de la mise en production des GéoStations, une campagne de sensibilisation est organisée. Elle a pour but de présenter les avantages d'un tel système, les rôles des gestionnaires, les principes tarifaires, les responsabilités qu'implique l'immédiateté de l'accès à l'information. La mise en production de la première GéoStation est prévue pour le début 2000.

Jean-Paul Jaunin
et Catherine Hubert

Pour tout savoir sur GéoPlaNet

Participez à la conférence du DINP le 10 décembre, dès 10h15, Centre de la Blécherette (CB III, salle «oeuf»). Un service de bus est organisé: départ de la place du Tunnel à 9h50, retour à 12h15.

Pour toute information:

- Département des infrastructures, Unité informatique: C.Hubert, 021/316 70 13 ou J.-P. Jaunin 021/316 70 12;
- Service de l'information sur le territoire: 021/316 24 60.

Site de démonstration:
<http://demeter.etat-demeter.ch>

Ecole sans frontières

La formation des enseignants vaudois de demain sera romande. Telle est du moins la perspective dessinée par le Conseil d'Etat à travers les lignes directrices de la Haute école pédagogique. Finies l'Ecole normale et les multiples filières de formation des maîtres propres au système scolaire vaudois. L'objectif visé, à terme, est la construction d'une Haute école pédagogique romande en réseau, de niveau universitaire, avec des centres de compétences particuliers dans les différents cantons. Ainsi, on peut imaginer qu'un jour les maîtres de français de Suisse romande se forment à Neuchâtel et les maîtres de mathématiques à Lausanne. Ou l'inverse. Naturellement, ce projet rencontrera des obstacles et suscitera des résistances tenaces. Le réseau se constituera progressivement. Longuement. Mais l'essentiel réside aujourd'hui dans l'expression d'une volonté politique. La direction est donnée.

La future Haute école pédagogique vaudoise sera donc inaugurée sous le signe de l'ouverture. A l'égard des autres cantons romands, mais aussi des pays voisins. En effet, les titres décernés par la HEP seront «eurocompatibles». Cela permettra à des enseignants formés en Suisse d'aller exercer leurs talents à l'étranger. Réciproquement, selon les accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne, un enseignant formé hors de nos frontières nationales pourra postuler dans le canton de Vaud, pour autant qu'il maîtrise notre langue.

Cette politique d'ouverture implique un brassage à tous les niveaux de l'enseignement, et la perte d'une série de spécificités cantonales. Cette perte n'est pas innocente, si l'on songe au rôle éminent joué par l'école publique, depuis qu'elle existe, dans l'intégration des futurs citoyens à la collectivité cantonale, et dans la transmission des signes distinctifs de l'identité culturelle vaudoise. Ce qu'on va perdre par l'homogénéisation des structures de formation des enseignants, il faudrait tenter de le retrouver à travers certaines branches du programme, en laissant aux cantons une autonomie suffisante. On songe à l'instruction civique, mais aussi à l'enseignement de l'histoire, de la géographie, ou au choix des lectures imposées. L'école n'a pas fini d'être le creuset de la société de demain.

Laurent Rebeaud

Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés aux collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Réf.	Fonction	Description
1805	Chef de service cl. à définir 100%	Activité: conduire la préparation des comptes, du budget et de la planification financière. Fixer la stratégie d'emprunts et de gestion de la trésorerie. Conseiller les départements en matière financière. Diriger les projets de modernisation des structures et des procédures financières de l'administration. Gérer plusieurs projets d'économies et de rationalisation dans le cadre des programmes d'assainissement des finances cantonales. Indispensable: dirige un service de l'administration cantonale vaudoise. Formation universitaire, solide expérience de direction financière dans une grande entreprise ou administration. Capacité de négociation, leadership, sens de l'organisation et de la communication. Maîtrise de l'allemand requise.
1812	Préposé à la section des personnes morales (Préposé-receveur) cl. 27-30 100%	Activité: assure la conduite et l'organisation de la section chargée du contrôle des déclarations des sociétés de capitaux, des associations et des fondations auprès de la Commission d'impôts et Recette des Personnes Morales. Indispensable: diplôme d'expert fiscal, d'expert-comptable ou d'expert fiduciaire, ou diplôme fédéral de comptable/contrôleur de gestion. Expérience de plusieurs années dans le domaine fiscal ou fiduciaire. Sens de l'organisation, de la planification et de la communication. Expérience de la conduite de personnel (50 personnes environ).
1811	Ingénieur agronome ou Economiste HEC (Ingénieur B) 24-28 90%	Activité: rattaché à une petite équipe, assure la gestion des prêts LIM et LDR et le suivi des questions ayant trait au développement régional et à l'organisation du territoire. En tant qu'interlocuteur privilégié en matière de développement régional, entretient des contacts réguliers avec les associations régionales. Indispensable: Ingénieur B: diplôme d'ingénieur EPF ou inscription au REG A ou titre jugé équivalent et pratique professionnelle de 3 ans en règle générale; ingénieur agronome: diplôme d'ingénieur agronome, licence en sciences économiques ou titre équivalent. Pratique professionnelle de 3-4 ans dans le domaine de la politique régionale ou de l'aménagement du territoire; économiste: licence en sciences économiques avec 3 ans de pratique environ. Intérêt pour le développement régional et le développement économique vaudois. Maîtrise des outils bureautiques y compris Internet, notions de comptabilité, bonne capacité de rédaction. Aisance dans la communication et esprit de synthèse. Aptitude à négocier et à travailler en équipe. Souhaité: connaissances en aménagement du territoire. Particularité: ce poste nécessite de fréquents déplacements en voiture.
1807	Juriste cl. 24-28 100%	Activité: appui juridique à l'ensemble d'un service et collaboration avec les autorités communales, cantonales et fédérales. Contrôle de décisions internes, préparation des prises de position du service en matière de projets de lois, interpellations, motions et gestion des contentieux devant le Tribunal administratif. Indispensable: licence en droit avec pratique professionnelle de 3 ans au moins dès l'obtention du titre universitaire. Connaissance en matière de contrôle des habitants et de police des étrangers ainsi qu'en droit de la famille. Bonnes connaissances des outils bureautiques et d'allemand.
1818	1^{re} bibliothécaire universitaire cl. 24-27 60%	Activité: responsable du service des acquisitions de la BCU, pôle cantonal. Sélection des documents destinés au public de la BCU, pôle cantonal. Participation à l'élaboration de la politique d'acquisition de la BCU. Gestion d'une équipe de 2 personnes. Gestion du budget alloué pour les achats de documents. Indispensable: titre universitaire et diplôme d'une école de bibliothécaires ou titre jugé équivalent ou titre universitaire et pratique professionnelle de 8 ans environ en qualité de bibliothécaire universitaire. Licence universitaire en sciences humaines de préférence. Maîtrise des outils bureautiques courants et aisance rédactionnelle. Intérêt pour le domaine culturel et la formation. Sens de l'organisation, de la planification, esprit d'analyse et de synthèse.
1822	1^{re} bibliothécaire universitaire cl. 24-27 60%	Activité: responsable du service de référence. Organisation des activités du service de référence (recherches documentaires informatisées). Préparation de la documentation destinée aux usagers du service. Aide, conseils et formation aux usagers. Veille technologique et documentaire. Propositions d'évolution du service. Indispensable: titre universitaire et diplôme d'une école de bibliothécaires ou titre jugé équivalent ou titre universitaire et pratique professionnelle de 8 ans au moins en qualité de bibliothécaire universitaire. Licence universitaire en sciences humaines de préférence. Maîtrise des recherches documentaires informatisées (Internet, CD-Rom bibliographiques). Expérience en animation et motivation d'une équipe. Goût pour les nouvelles technologies de l'information, esprit d'initiative, aptitude à anticiper.

Bureau des ressources humaines

Rue Caroline 4 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 19 36
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.

1804	Greffier-substitut A cl. 27-31 ou B / cl. 25-29 ou C / cl. 24-28 ou D / cl. 22-25	<p>Activité: rédaction de projets de décisions judiciaires sur la base de rapports, de notes, de délibérations ou d'instructions des juges.</p> <p>Indispensable: greffier-substitut A: brevet d'avocat; greffier-substitut B: doctorat en droit; greffier-substitut C: licence en droit avec thèse ou licence en droit et pratique professionnelle de 3 ans environ; greffier-substitut D: licence en droit. Expérience en matière de rédaction judiciaire.</p> <p>Particularité: engagement pour 6 mois, éventuellement contrat à durée indéterminée par la suite.</p>
1806	Chargé de recherche cl. 22-25 100%	<p>Activité: dans le cadre de la Démarche de modernisation, fait partie d'une équipe qui assure le suivi général du projet, accompagne les unités dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des contrats de prestations et garantit le transfert de compétences à l'intérieur de l'Etat. Après une période de formation, sera chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des contrats de prestations pour des unités internes ou externes à l'Etat.</p> <p>Indispensable: titre universitaire avec pratique professionnelle jugée utile à l'exercice de la fonction d'un an au minimum. Apte à assumer la responsabilité ou la co-responsabilité d'une recherche. Licence HEC ou en Sciences Politiques ou diplôme ESCEA avec pratique professionnelle de 3 ans au moins. Goût pour l'animation de groupe et le conseil, capacité d'analyse et de synthèse, esprit d'équipe. Expérience dans le domaine de la gestion, si possible dans une administration publique.</p>
1819	Chargé de recherche cl. 22-25 100%	<p>Activité: élaborer et introduire un concept de communication au sein des instances chargées de la gestion du chômage pour la collaboration SDE-LMMT-ORP. Rassembler et exprimer les besoins du SDE en matière de communication. Recenser les différents canaux chargés de véhiculer l'information et adapter les messages en fonction des différents clients. Collaborer avec des partenaires internes et externes. Publier deux bulletins d'information contenant les directives et autres actualités relatives à l'application de l'assurance-chômage dans le canton. Participer à l'élaboration d'un rapport annuel d'activités sur l'AC. Coordonner les informations destinées au site Internet du SDE.</p> <p>Indispensable: titre universitaire. Pratique professionnelle jugée utile à l'exercice de la fonction d'un an au minimum. Aptitude à assumer la responsabilité ou la co-responsabilité d'une recherche. Maîtrise des outils informatiques répandus dans le domaine du graphisme (dessin, mise en page), excellente rédaction. Esprit créatif, capacité de persuasion, aptitude à travailler de manière autonome et en équipe.</p>
1814	Préposé aux maisons d'enfants cl. 18-21 100%	<p>Activité: analyse des états financiers et contrôle des comptes et bilans des institutions subventionnées. Négociation des budgets avec les directions des institutions. Détermination de la subvention définitive du service.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 10 ans de pratique professionnelle. Bonnes connaissances comptables.</p>
1815	Chef de bureau A (bureau de la taxe) cl. 20-23 ou Chef de bureau B cl. 18-20 100%	<p>Activité: responsable au sein d'un bureau de perception des taxes et des redevances liées aux véhicules, au trafic automobile et aux bateaux. Dirige une équipe de 5 collaborateurs, entretient des relations avec les différents secteurs du service concernés par la taxation des véhicules. Assure la responsabilité des opérations liées à l'imposition des véhicules y compris les paiements et l'ordonnance de mesures forcées. Sera appelé à collaborer au développement de projets informatiques comptables.</p> <p>Indispensable: chef de bureau A: diplôme de l'ESCEA ou titre jugé équivalent; chef de bureau B: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec 10 ans de pratique environ. Complément de formation en comptabilité. Maîtrise des outils informatiques courants et des logiciels comptables en particulier. Expérience confirmée en matière de gestion comptable et de contentieux d'au moins 5 ans. Expérience de la conduite de personnel. Aisance de rédaction.</p> <p>Souhaité: connaissances juridiques, droits de succession, poursuite et faillite. Connaissance (conversation, lecture) d'une langue nationale ou étrangère de préférence l'allemand ou l'anglais.</p>
1810	Bibliothécaire cl. 14-17 50%	<p>Activité: travail dans un centre de documentation à l'usage des enseignants du canton. Participation à l'évaluation, au traitement et à la restructuration d'un fonds documentaire de nature encyclopédique composé de supports variés. Participation à la politique d'acquisition. Gestion du catalogue et du prêt. Collaborations diverses.</p> <p>Indispensable: diplôme d'une école de bibliothécaires ou titre jugé équivalent. Diplôme de bibliothécaire EID ou BBS. Expérience en milieu scolaire. Maîtrise de l'outil informatique, des logiciels BiblioMaker, FileMaker Pro, Internet, CD-Rom.</p>
1808	Concierge B cl. 12-14 100%	<p>Activité: Entretien des bâtiments du gymnase et des extérieurs. Petites réparations diverses.</p> <p>Indispensable: CFC avec 5 ans d'expérience au moins dont 2 ans en qualité de concierge professionnel ou activité de 12 ans dont 3 ans au moins comme concierge professionnel. Facilité de contacts avec les jeunes, disponibilité, esprit d'initiative, sens de l'organisation. Aptitude à travailler en équipe et à conduire du personnel auxiliaire de nettoyage. CFC de monteur sanitaire et connaissance des produits et machines de nettoyage bienvenus.</p> <p>Particularité: appartement de fonction dans le bâtiment</p>
1809	Ouvrier qualifié cl. 10-12 100%	<p>Activité: exécuter tous les travaux de jardinage y compris dans les serres.</p> <p>Indispensable: CFC d'horticulteur, d'arboriculteur ou maraîcher, CFC d'agriculteur ou formation jugée équivalente. Aptitude à encadrer les ouvriers saisonniers et d'éventuels stagiaires et à tenir une caisse après formation.</p>

1820	Employé d'administration cl. 10-12 75%	<p>Activité: travail de secrétariat dans un environnement gymnasial. Accueil et réception du public. Gestion du courrier et de documents administratifs. Travaux de dactylographie. Gestion des inscriptions et suivi de dossiers d'étudiants. Renseignements courants sur la formation post-obligatoire.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou de bureau ou titre jugé équivalent avec 5 ans de pratique professionnelle environ. Maîtrise du français et de l'informatique (Word – Excel – FileMaker). Sens de l'organisation, précision, discrétion et esprit d'équipe.</p> <p>Souhaité: bonnes connaissances de la formation post-obligatoire ou pratique de l'administration scolaire.</p>
1813	Employé d'administration cl. 10-12 30%	<p>Activité: accueil à la réception, gestion des appels téléphoniques. Travaux de secrétariat divers.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent ou CFC d'employé de bureau avec environ 5 ans de pratique professionnelle. Sens de l'accueil, discrétion et précision. Bonnes connaissances de Word.</p> <p>Souhaité: maîtrise de l'Allemand.</p>
1823	Employé d'administration cl. 10-12 75% à 100%	<p>Activité: travail de secrétariat. Gestion du dossier recensement, travaux particuliers pour la direction sous Excel. Possibilité d'évolution.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent ou CFC d'employé de bureau avec 5 ans de pratique environ. Pratique de Word et d'Excel. Maîtrise du français, capacité de rédaction. Entregent, motivation et sens de l'organisation. Esprit d'équipe, capacité à travailler de manière autonome, faculté d'adaptation. Bonnes connaissances d'allemand bienvenues.</p>
1821	Cantonnier des lacs et cours d'eau cl. 8-10 100%	<p>Activité: travaux d'entretien des cours d'eau.</p> <p>Indispensable: être âgé de 20 ans au moins. CFC de maçon avec plusieurs années d'expérience dans la branche. Capacité à conduire des petites machines de chantiers. Aptitude à faucher, connaissance des machines de chantiers. Permis de conduire pour voitures légères et permis de conduire de machiniste. Domicile dans la région du Chablais.</p> <p>Lieu de travail: Aigle.</p>
1816	2 postes Employé de bureau qualifié, cl. 8-11 ou Employé de bureau spécialisé, cl. 7-10 ou Employé de bureau, cl. 6-8 100%	<p>Activité: service à la clientèle au guichet lié aux prestations du service en matière d'immatriculation et de contrôle de véhicules. Contrôle et validation de dossiers d'immatriculation, planification de rendez-vous, opérations de saisie, taxation et d'encaissement. Par la suite, activité étendue aux opérations liées aux examens et permis de conduire. Travail polyvalent au sein d'une petite équipe.</p> <p>Indispensable: employé de bureau qualifié: CFC d'employé de bureau (formation de 2 ans) ou titre jugé équivalent ; employé de bureau spécialisé: formation administrative (diplôme de secrétariat d'une école privée par exemple) avec 4 ans de pratique environ ; employé de bureau: formation administrative (diplôme d'une école privée par exemple ou pratique administrative de 3 ans au moins. Expérience du contact à la clientèle et sens de la communication. Capacité d'analyse et de synthèse, résistance au stress et autonomie. Expérience du travail au sein d'une petite équipe. Aisance dans les opérations de saisie. Connaissances de l'allemand ou de l'anglais (lu et parlé) bienvenues. Domicile à Nyon ou dans sa périphérie.</p> <p>Lieu de travail: Nyon (pour l'un des postes).</p>
ASMADO	Aide familiale cl. à définir 60% à 80%	<p>Indispensable: certificat d'aide familiale. Avoir de l'intérêt pour le ménage et accepter de travailler de manière souple y compris quelques soirs et un week-end par mois. Disposer d'un permis de conduire et d'un véhicule. Nationalité suisse ou permis valable.</p> <p>Adresse: CMS de Vevey-Ouest, à l'att. de Mme Lucia Sergio, R. du Panorama 17 – 1800 Vevey.</p> <p>Date limite des envois: 15 décembre 1999.</p>
ASMADO	Auxiliaire polyvalente cl. à définir 40% à 60%	<p>Indispensable: certificat de la Croix-Rouge. Avoir de l'intérêt pour le ménage et accepter de travailler de manière souple y compris quelques soirs et un week-end par mois. Disposer d'un permis de conduire et d'un véhicule. Nationalité suisse ou permis valable.</p> <p>Adresse: CMS de Vevey-Ouest, à l'att. de Mme Lucia Sergio, R. du Panorama 17 – 1800 Vevey.</p> <p>Date limite des envois: 15 décembre 1999.</p>
ASMADO	Auxiliaire au ménage cl. à définir à l'heure ou 10% à 50%	<p>Indispensable: être âgé(e) de 20 ans au moins. Avoir de l'intérêt pour le ménage. Disposer d'un permis de conduire et d'un véhicule. Nationalité suisse ou permis valable.</p> <p>Adresse: CMS de Vevey-Ouest, à l'att. de Mme Lucia Sergio, R. du Panorama 17 – 1800 Vevey.</p> <p>Date limite des envois: 15 décembre 1999.</p>



Les décisions de la quinzaine

DFIN Département des finances

Pévoyance professionnelle des forestiers-bûcherons

La caisse de prévoyance professionnelle des forestiers-bûcherons de l'Etat de Vaud est gérée par les Retraites populaires qui soumettent annuellement un rapport de gestion au Conseil d'Etat. Ce dernier a pris acte avec satisfaction des rapports de gestion 1996 à 1998. La gestion, les comptes et les placements réalisés par les Retraites populaires durant ces exercices ont par ailleurs été contrôlés et jugés conformes aux dispositions légales en vigueur par deux fiduciaires désignées par le Conseil d'Etat.

Christian Currat, Secrétaire général du Département des finances, 021/316 20 05

Question Pierre Rochat relative au 2ème pilier dans le secteur parapublic

En novembre dernier, Monsieur le Député Pierre Rochat interrogeait le Conseil d'Etat sur l'incidence financière d'une éventuelle affiliation à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud des employés sanitaires du secteur parapublic et vice-versa. Le Conseil d'Etat n'est pas en mesure de chiffrer précisément le coût de cette opération. En effet, un tel exercice nécessiterait un examen détaillé et une étude comparative des différentes prestations offertes et de leur financement. Légalement, le Conseil d'Etat ne dispose par ailleurs pas de moyens pour obtenir ces données personnelles de la part du secteur parapublic.

Filip Grund, Service du personnel, 021/316 19 03

DSAS Département de la santé et de l'action sociale

Règlement sur l'exercice de la profession de logopédiste – orthophoniste

Un règlement d'application sur l'exercice de la profession de logopédiste-orthophoniste a été adopté par le Conseil d'Etat. Ce règlement a été élaboré afin de fixer de manière plus précise les conditions de délivrance de l'autorisation de pratiquer, ainsi que les conditions d'exercice de la profession. En accord avec la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMAL), cette profession a été introduite dans la loi sur la santé publique, dès décembre 1997, afin d'assurer aux logopédistes-orthophonistes vaudois le remboursement de leurs soins par l'assurance maladie obligatoire.

Jean-Robert Golaz, Service de la santé publique, 021/316 42 94

Problèmes de parage des véhicules des employés du CHUV

En réponse à l'interpellation du député Pierre Duc concernant le parage des employés du CHUV, le Conseil d'Etat a constaté que les mesures adéquates ont été prises afin d'améliorer, dans la mesure du possible, le stationnement du personnel des Hospices cantonaux. Des solutions ont été trouvées, notamment par l'instauration d'un système de bus navette circulant entre le CHUV et le parking relais de Vennes.

Secrétariat général, 021/316 50 40

Dérives sectaires: le Conseil d'Etat met l'accent sur la prévention

Dans une interpellation relative aux conditions d'application, dans le canton de Vaud, de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) pour les victimes de dérives sectaires, le député Laurent Ballif demande au Conseil d'Etat de faire le point sur ce qu'il entend entreprendre en la matière. Le Conseil d'Etat répond qu'il est important d'inviter la société à ne pas s'enfermer dans une attitude négative et défensive, voire agressive, à l'égard des minorités religieuses et met l'accent sur la prévention des dérives en participant à la création d'un Centre romand d'information sur les croyances.

Gérald Rohrbach, adjoint au Service de prévoyance et d'aide sociales, 021/316 52 21

DIRE Département des institutions et des relations extérieures

Eglise à venir: les pasteurs pourront prendre une retraite anticipée

Dans le cadre des réformes d'«Eglise à venir», l'Eglise évangélique réformée vaudoise (EERV) souhaite mettre en place un programme ponctuel de retraite anticipée pour les ministres de plus de 60 ans. Les ressources affectées à la prévoyance professionnelle de l'EERV ne suffisant pas, il est prévu que l'Etat verse à la caisse de l'EERV la somme de 950'000 francs pour financer le programme de retraite anticipée prévu. L'EERV s'engage toutefois à obtenir l'accord préalable des pasteurs concernés et à restituer à l'Etat les montants qui ne seraient pas utilisés pour cette opération, ou la totalité de la somme au cas où la loi n'entrerait pas en vigueur. Cette décision doit encore obtenir l'aval de la commission des finances du Grand Conseil.

Michèle Girardet, adjointe au Service de l'intérieur et des cultes, 021/316 35 06

Interrogatoires de police: pas de nécessité d'alourdir les procédures

Le Conseil d'Etat n'envisage pas de modifier le Code de procédure pénale pour permettre aux inculpés de se faire examiner par un médecin à l'occasion d'interrogatoires judiciaires ou de police et de se faire assister par un avocat, comme le demande le député des Verts, Luc Recordon. La pratique montre en effet qu'une demande de médecin de l'inculpé n'est jamais refusée et l'assis-

tance d'un avocat aurait pour conséquence d'alourdir et de prolonger les procédures sans réelle nécessité.

Me Diego Bischof, Service de justice et législation, 021/316 45 45

Procédures relevant du contrat de travail: seuil de gratuité fixé à 30 000 francs

Consulté par la Confédération, le Conseil d'Etat se déclare favorable à une modification du Code des obligations portant de 20'000 francs à 30'000 francs la valeur litigieuse donnant droit à une procédure simple, rapide et gratuite en matière de litiges relevant du contrat de travail. Cela représenterait à peine plus que la simple augmentation du coût de la vie. La loi vaudoise du 17 mai 1999 sur la juridiction du travail, qui entrera vraisemblablement en vigueur le 1er octobre 2000, a d'ores et déjà élevé à 30'000 francs le montant de cette valeur litigieuse.

Service de justice et législation, Catherine Piguet, conseillère juridique, 021/316 45 45

Interdiction de travail des requérants d'asile: pas de nouvelle intervention à Berne

L'interdiction de travail des requérants d'asile, en vigueur depuis le 1er septembre 1999, peut engendrer des effets pervers. Le Conseil d'Etat, qui l'avait combattue lors de la consultation fédérale, partage les critiques émises à son sujet dans une interpellation du député Pierre Tillmanns. Cela étant, il attend de pouvoir en évaluer les effets avant d'envisager une nouvelle intervention auprès du Conseil fédéral. Dans l'intervalle, le gouvernement vaudois continuera de promouvoir les activités et les projets des services cantonaux concernant la formation et l'occupation des personnes concernées.

Jacques Grossrieder, adjoint à l'Office cantonal des étrangers, 021/316 46 46

DFJ Département de la formation et de la jeunesse

Gymnase de la Broye: 4^e rapport du groupe institutionnel intercantonal

Le Conseil d'Etat a approuvé le 4^e rapport du groupe institutionnel intercantonal mandaté par les Conseils d'Etat des cantons de Vaud et de Fribourg en vue de la réalisation du gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne. Pour éviter de perdre du temps, l'avancement des travaux législatifs se fondera sur deux concordats distincts, le premier portant sur l'achat du terrain et le crédit d'études, le second sur la création et l'exploitation. Le concordat traitant de l'exploitation ne comportera, dans un premier temps, pas de chapitre sur le statut du personnel, en attendant que les deux cantons aient terminé leurs travaux de réforme du statut des fonctions publiques. Les deux concordats seront examinés par une commission interparlementaire composée de députés des cantons de Vaud et de Fribourg, avant d'être soumis à l'approbation des deux Grands Conseils.

Fabien Loi Zedda, secrétaire général du DFJ, 021/316 30 02

Que sont devenus nos rêves?

De décembre 1999 à mars 2000, scientifiques et artistes revisitent le thème du rêve. A travers trois manifestations: un colloque international, une exposition et un programme de films.

1899: Freud achève sa thèse sur *L'interprétation des rêves* (Traumdeutung). Il définit le rêve comme «l'accomplissement déguisé d'un désir inconscient». La voie royale de l'inconscient est ouverte, thérapeutes et scientifiques se confronteront sur la théorie freudienne, artistes, neurologues, voire informaticiens, s'engouffreront dans la brèche.

A l'occasion de la célébration de ce centième anniversaire, la section d'histoire de l'art de l'Université de Lausanne, l'Institut romand d'histoire de la médecine et la fondation Claude Verdan organisent conjointement une manifestation qui aborde le rêve sous les angles de la science, de l'esthétique et de l'imaginaire. Un programme riche en questions, qui met en perspective les regards des chercheurs et des artistes.

Colloque interdisciplinaire

Du 1^{er} au 3 décembre, le fonctionnement du rêve, ses mythes et ses projections seront analysés durant trois jours lors d'un colloque international:

- mercredi 1^{er} décembre aux Hospices cantonaux, auditorio Pierre-Decker (rue du Bugnon 21), l'après-midi sera consacré aux *Sciences du rêve. La foire aux interprétations*;
- jeudi 2, les *Archéologies du rêve* hantent les mêmes lieux,
- enfin, le 3 décembre, la petite salle de la Grange de Dorigny accueillera *L'écran du rêve: images projections et autres miroirs déformants*.

De Keaton à Bunuel

Le rêve au sens large a une longue tradition au cinéma. Il a intéressé les plus grands du septième art. Tantôt le rêve se place à l'intérieur de l'histoire et nous partageons les visions d'un acteur; tantôt il s'empare de tout le récit pour brouiller les frontières entre réalité et imaginaire. Le rêve cinématographique nous accorde pourtant un sur-sis: celui de pouvoir fermer les yeux...

Au programme de la Cinémathèque suisse du 29 novembre au 16 janvier 2000: Grif-fith, Chaplin, Keaton, Hitchcock, Bergman,

Fellini, Truffaut, Bunuel pour ne citer que les plus connus. Chaque film est projeté deux fois, en matinée et en soirée.

L'exposition *Visions du rêve*

Le parcours proposé par la fondation Claude Verdan évoque la diversité des représentations que les sociétés humaines ont construites autour du rêve: l'oniromancie antique, la pratique de l'incubation, le rôle du rêve dans certains types de chamanisme,



«Le songe de Tartini» de Jules Boilly

les pouvoirs prêtés aux dieux égyptiens protecteurs du sommeil, les *Clefs des songes* ou encore les premières expériences de rêve lucide.

Ces évocations culturelles et scientifiques dialoguent avec des représentations artistiques du rêve. S'ouvrant sur des œuvres de Füssli et Goya, le parcours se poursuit avec des œuvres romantiques (Johannot, Doré), puis symbolistes (Klinger) et surréalistes (Picasso, Dalí), pour aboutir à l'époque contemporaine.

L'exposition rappelle la richesse de notre univers onirique et des conceptions que l'homme s'en est faites.

DG

Pour de plus amples informations:

- Institut universitaire d'histoire de la médecine et de la santé publique, Lausanne, tél. 021/314 70 50
- Section d'histoire de l'art-Université de Lausanne, tél. 021/692 30 16
- Fondation Claude Verdan-Musée de la main, Lausanne, tél. 021/314 49 55
- Cinémathèque suisse, Lausanne, tél. 021/331 01 02.

Musique

Métropole, Lausanne. Orchestre de chambre de Lausanne, dir. Jesus Lopez-Cobos, soliste Vadim Repin, violon. Richard Strauss, *Metamorphosen*. L. van Beethoven, Concerto pour violon en ré majeur op.61. Lundi 13 décembre, 20h30; mardi 14 décembre, 20h.

Conservatoire de Lausanne, Grande Salle. *Trio A Piacere*. Œuvres de Michel Hostettler, Jorge Pepi, Jacques Demierre, Daniel Perrin, etc. Lundi 20 décembre, 19h.

Echandole, Yverdon. Sylvie Courvoisier et Mark Feldman. Musique pour violon et piano. Ve 3 et sa 4 décembre, 20h30.

Chorus, Lausanne. *No Square Trio* + Gilles Aubry. Enregistrement «Live». Mardi 7 et me 8 décembre 21h.

CHUV, auditorio César-Roux. Marie-Stéphanie Janecek. Récital de violoncelle: œuvres de Valentini, Dvorák, Debussy, Lutoslawski. Dimanche 12 décembre, 16h.

Théâtre

Arsenic, Lausanne. *Tamerlan*. Mise en scène de François Marin. Avec Jean-Charles Fontana, Jacques Roman et Carlos Leal (de Sens Unik). Du 3 au 12 décembre (ma, me, sa 19h; je, ve 20h30; di 17h).

Petit Théâtre, Lausanne. *Charlie et la chocolaterie*, de Roald Dahl. Mise en scène Gérard Diggelmann. Jusqu'au 31 décembre (me, sa 15h et 19h; je, ve 19h; di 17h; 24 et 25 déc. 17h).

Expositions

Galerie François Rivier, Vevey. *Elisabeth Glatz*. Jusqu'au 18 décembre.

La Maison des arts, Chexbres. *Jean-Marc Besson, peintures*. Jusqu'au 12 décembre.

Galerie Alice Pauli, Lausanne. *Jean Lecoultré, «Témoins retrouvés»*: peintures et œuvres sur papier récentes. Jusqu'au 23 décembre.

Danse

Théâtre Municipal, Lausanne. Ballet Atlantique Régine Chopinot, *«La Danse du Temps»*. Mardi 7 décembre, 20h.

Conférences

Conservatoire de Lausanne, grande salle. Conférence-concert. Philippe Albéra, et l'Ensemble Contrechamps, Genève. *Pierre Boulez «Le Marteau sans maître»*. Lundi 6 décembre, 19h.